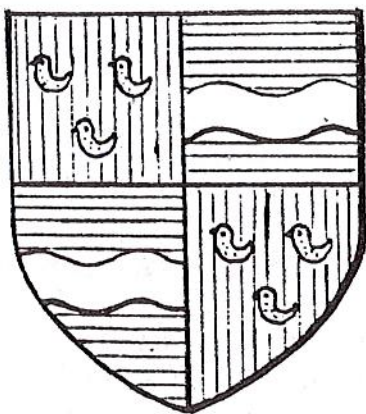


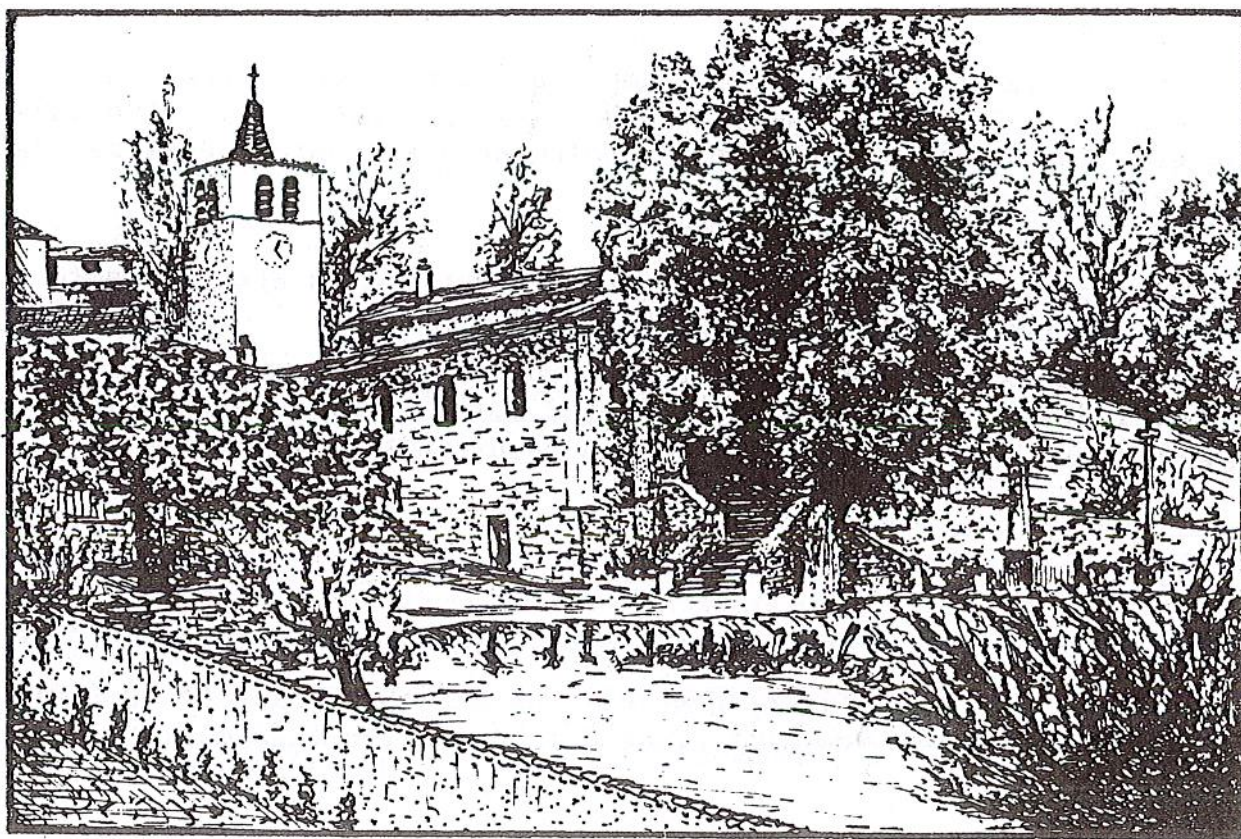


Juillet 1988

Pollionnay

Bulletin d'informations
municipales et communales

n.21



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE POLLIONNAY
EN DATE DU 16 MAI 1988

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, l'Assemblée a :

- accepté l'avenant de l'assurance multirisques de la commune concernant l'incorporation des nouvelles salles du complexe polyvalent. La prime s'élève à la somme de 3.042 Fr,

- accepté un chèque d'un montant de 1.102,49 Fr de la Société d'assurance de la commune concernant un trop versé pour l'assurance dommages ouvrage du complexe polyvalent.

Après un long exposé de M. l'Adjoint DUCLOS, concernant un projet de deux lotissements, le Conseil :

- donne un avis favorable pour le déblocage du projet DELORME aux Martines. Cette zone située en NA 3 peut être reliée à tous les équipements. La première partie de cette zone comprenant 4 lots appartient à Mme DELORME de SAINTE CONSORCE.

- l'autre projet situé à Valency en zone NA, appartenant aux familles MARTIN et TISSOT, n'est pas reliée à un réseau d'assainissement.

Le conseil donne un avis favorable au déblocage du projet présenté sous réserve que l'eau sortant après le passage dans la station d'épuration du lotissement, soit canalisée avec des tuyaux enterrés supérieurs à 300 Ø, jusqu'au Pont de Larny, afin d'éviter la stagnation des eaux usées ainsi que l'éboulement de la voie départementale.

Cette zone comprend 7 lots.

Monsieur le Maire indique également qu'au mois de JUILLET, la Maison des Jeunes sera occupée, comme l'an dernier, par des jeunes étudiants étrangers. Ceux-ci vont nettoyer bénévolement des chemins pédestres dans différentes communes du SIVOM.

Des douches ont été installées.

De plus un grillage à l'entrée de la propriété va être installé afin d'éviter le déversement abusif de remblai.

Il est aussi rappelé que tous les propriétaires ayant un terrain le long du ruisseau, sont tenus de nettoyer celui-ci et doivent enlever le bois mort qui pourrait empêcher le bon écoulement de l'eau.

Notre prochain bulletin paraîtra début OCTOBRE.

Faites parvenir vos articles avant le 10 SEPTEMBRE
dernier délai à : Commission information
Mairie de Pollionnay

ATTENTION !

NOS SERVICES PARA - SCOLAIRES

Dans notre bulletin de Juillet 87, n° 17, nous proposons aux familles un service de garde gratuit afin de dépanner les parents qui doivent se rendre tôt à leur travail. Ainsi depuis le 1er Janvier 1988, des enfants sont accueillis dans les locaux scolaires à partir de 7 h 30.

Avec 5 enfants inscrits au départ, ce service s'est développé au delà de toute espérance puisque en fin d'année scolaire, se sont 20 enfants qui régulièrement ou occasionnellement, fréquentent cette garderie.

Notre restaurant aussi voit progresser son effectif. Il est vrai que les tarifs pratiqués sont très compétitifs, même avec les menus familiaux (13,50 Fr pour les primaires, 12 Fr pour les enfants de la maternelle et 20 Fr pour les adultes). Il est à prévoir que le nombre de rationnaires augmentera encore avec la mise en service des nouveaux locaux qui aura lieu dès la rentrée scolaire de Septembre.

Aucun problème n'est à craindre, l'équipement sera à la hauteur et notre cuisinière qui a fait jusqu'à ce jour, des prouesses dans des conditions sommaires, ne pourra qu'apprécier la nouvelle installation.

De même, les convives goûteront, j'en suis sûre, le confort et la beauté du cadre.

Si ces services et ces équipements coûtent cher à la collectivité, leur réussite est la preuve qu'ils correspondent à l'attente des familles qui trouvent là, une aide substantielle directe.

Josette CHAVAND
Première Adjointe

AFFAIRES SOCIALES

- ASSISTANTES MATERNELLES

Les familles qui recherchent une assistante maternelle pour la garde de leur (s) enfant (s), peuvent s'adresser à Mme PHAL, infirmière PMI du secteur, au Centre médico Social de Craponne, Place André Marie Perrin - Tél. 78.57.03.66 - permanence tous les mardis de 9 h à 12 h.

Pour toute demande d'agrément d'assistance maternelle, s'adresser à la même permanence.

- ASSISTANTES SOCIALES

Permanence des assistantes sociales pendant l'été :

malgré les vacances, Mmes les Assistantes sociales se tiendront à votre disposition lors des permanences du premier mercredi de chaque mois, de 9 H à 11 H à la salle Jourdan

en Juillet comme en Août.

- COLLECTE DE VÊTEMENTS

La Paroisse organise un ramassage régulier de vêtements au profit du Secours Catholique.

Ces vêtements dont vous n'avez plus usage devront être rigoureusement propres et en bon état.

Vous pourrez les déposer dans l'ancien local de la cantine scolaire (sur le terrain paroissial), le dernier week-end du 1er mois de chaque trimestre.

DEPOT OUVERT pour la PREMIERE FOIS : 30 et 31 JUILLET 1988

puis dernier week-end d'Octobre, dernier week-end de Janvier, ainsi de suite.

En ce qui concerne les textiles HORS D'USAGE, la commune continue comme ces années précédentes à les collecter au profit de l'Association des Paralyxés de France.

Mettez ces textiles usagés de côté. Vous pourrez les déposer le 8 OCTOBRE dans la cave de la Maison RIVOIRE.

CENTRE DE SOINS INDIRMIERS DES MONTs DU LYONNAIS

Le centre de soins des monts du Lyonnais est en pleine expansion, une sixième infirmière a dû être embauchée.

Quoique en nette progression sur Pollionnay, le nombre des malades soigné reste sensiblement le même sur l'ensemble des 5 Communes (VAUGNERAY, GREZIEU, POLLIONNAY, Ste CONSORCE, St LAURENT). Mais la nature des soins évolue, il s'agit de plus en plus souvent de soins lourds, complexes, regroupant traitement, soins d'hygiène et de confort, s'adressant à des personnes âgées ou handicapées. Cette évolution s'inscrit tout à fait dans la politique menée pour le maintien à domicile.

Mais le rôle de cette association ne s'arrête pas là !

Composé de personnes ayant réfléchi à toutes les questions concernant la santé, l'importance de la prévention, aux moyens de diffuser l'information, etc, et qui mettent en commun leur foi et leur bonne volonté, des actions sont menées pour promouvoir l'éducation à la santé : après la diététique, le mal de dos, le stress, cette année une étude des problèmes ORL chez les enfants est en cours.

Pour poursuivre et mener à bien ces actions bénéfiques pour les usagers le Centre aimerait pouvoir compter sur quelques personnes de toutes les communes qui se sentiraient motivées. Si vous êtes convaincus que la santé est l'affaire de tous et de chacun, l'association serait très heureuse de votre aide.

(S'adresser directement au Centre, ou sur la Commune de Poll-ionnay à J. CHAVAND ou S. BROCHET).

D'autre part le Centre met à votre disposition une bibliothèque fournie sur tous les sujets de santé, et vous propose un certain nombre de volumes en dépôt à la Bibliothèque de Pollionnay.

... DES JEUNES ETRANGERS A LA CHANA !!! ...

Connaissez-vous l'ASSOCIATION "JEUNESSE et RECONSTRUCTION" ?

C'est une Association internationale de jeunes qui organise des vacances actives de jeunes bénévoles venant de tous pays, par des chantiers multiples, allant de la construction ou rénovation, à l'archéologie, en passant par la protection de l'environnement ou l'aménagement de zones rurales, les travaux saisonniers, etc.

Ces chantiers sont organisés en France, en Europe et dans le monde sur 57 pays.

Pour ces jeunes venant de tous les horizons, ces vacances actives sont l'occasion de rencontres, de prise de conscience des problèmes internationaux ou locaux, d'apprentissage du travail manuel et gratuit, de dépassement de soi au profit du groupe.

Accueillis par le SIVOM, cette année encore, comme en 87, la commune de Pollionnay héberge dans son local dit "la Maison des Jeunes" à la Chana, une quinzaine de ces jeunes étrangers de 16 à 25 ans.

Ils travailleront pendant trois semaines de juillet à débroussailler d'anciens chemins complètement obstrués, afin de les rendre à la circulation pédestre. Ainsi redeviendront praticables : la coursière de Valency, les Martines, le chemin allant des Colombières aux Grandes terres, celui allant de Valency à la Rivière et d'autres encore si le temps et la météo le permettent.

Nous remercions d'avance tous ces jeunes qui n'hésitent pas à apporter leur concours bénévole pour l'amélioration de notre cadre de vie. Pour leur prouver notre reconnaissance, ne craignons pas de les rencontrer et pourquoi ne pas participer au débroussaillage ? Nous vous y invitons vivement.

Nous les remercions aussi pour cet exemple qu'ils donnent, d'un dépassement de races et de frontières pour ne s'attacher qu'à la "rencontre" et au travail collectif. N'est-ce pas là source d'espérance d'une plus grande compréhension entre les peuples ? Tant il est vrai qu'il suffit d'avoir réalisé quelque chose ensemble pour avoir un regard nouveau sur l'"étranger"

J. CHAVAN D

Pour plus de précisions sur les chantiers internationaux, s'adresser à l'Association "Jeunesse et reconstruction" - 10, rue de Trévisse - 75009 PARIS - Tél. 16.1.47.70.15.88



Si vous pensez qu'un enfant réagit comme nous adultes face à la circulation, vous vous trompez !
Si vous pensez qu'il voit et entend aussi bien que l'adulte les voitures qui arrivent,
vous vous trompez, et votre erreur risque, un jour, d'être la cause d'un accident grave.

l'enfant dans la rue

LA VISION : un enfant ne voit pas comme nous adultes

- son CHAMP VISUEL est étroit : il voit uniquement devant lui, comme s'il portait des OEUILLERES.
- à cause de sa petite taille il ne peut pas voir au-dessus des voitures en stationnement, et est aussi CACHÉ à la vue des automobilistes.
- il ne voit que par CONTRASTES : il met environ 4 s pour distinguer si une voiture roule ou est arrêtée
- il confond "taille" et "éloignement" : une voiture lui paraît plus éloignée qu'un camion.
- il confond "VOIR" et "ÊTRE VU".

L'AUDITION : un enfant n'entend pas comme nous

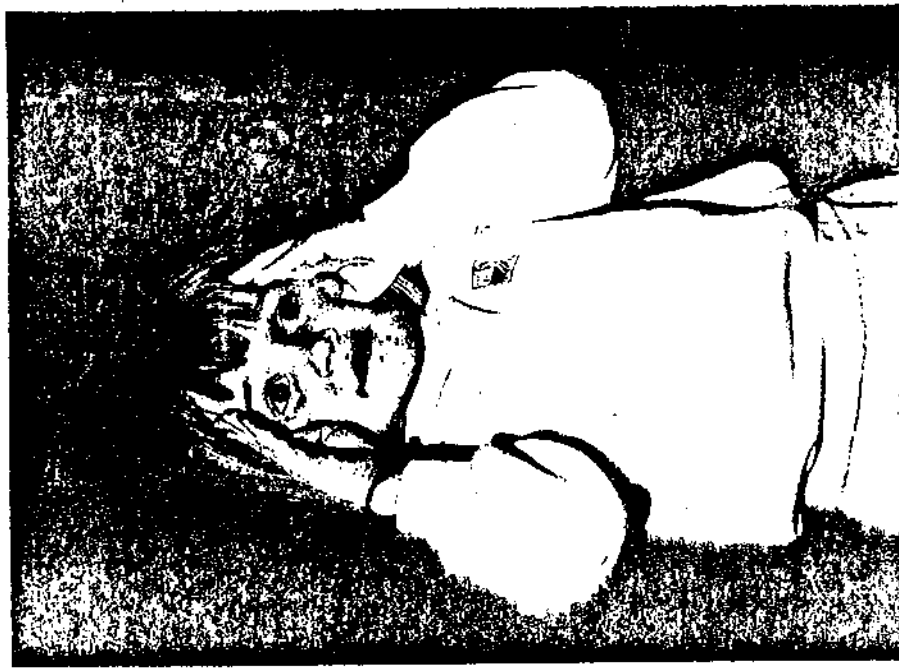
- il ne détecte pas bien d'où proviennent les sons
- les bruits de la vie courante le rendent distrait
- il n'entend que les bruits qui l'intéressent lui (appel d'un camarade par ex.)

LA RELATION CAUSE-EFFET : un enfant ne la comprend pas

Bien. Ainsi, il ne pense pas à la DISTANCE D'ARRÊT d'un véhicule : il croit qu'une voiture s'arrête net, là où elle est, dès que le conducteur appuie sur le frein.

DISTANCES, TEMPS, VITESSES : un enfant n'est pas capable de les évaluer correctement

LA SYNTHÈSE GLOBALE : un enfant ne sait pas penser et réagir à plusieurs choses à la fois



*Camille voit uniquement devant elle
comme si elle portait des œillères*

... il est difficile pour lui d'acquiescer au même terme de nécessité existentielle de cet être humain vers les autres.

LA SATISFACTION DE SES BESOINS : un enfant cherche d'abord à satisfaire SES propres besoins

- pour lui, JOUER, bouger, être A L'HEURE à l'école ou à la maison, rejoindre ses parents de l'autre côté de la rue ou rattraper sa balle, est PLUS IMPORTANT que d'observer la circulation, pour faire ce qu'il a envie de faire, un enfant est capable de se jeter contre une voiture qu'il a pour tant vue, mais qui le contrarie sur son chemin.

LA MORT : un enfant ne craint pas la mort

- pour lui, la mort est comme un jeu : il joue souvent à être mort, puis se relève, et est de nouveau vivant. L'enfant n'a donc pas peur de mourir, mais craint plutôt que les adultes le grondent s'il oblige les voitures à freiner.

L'ENVIRONNEMENT SECURISANT : un enfant a souvent l'IMPRESSION d'être en sécurité

- par exemple, il pense qu'il ne peut rien lui arriver si ses parents ou des adultes sont près de lui, s'il se trouve près de SA maison ou de SON école.

LES FAUSSES "IMAGES" DE L'ENFANT : les objets n'ont pas la même signification que pour nous

- la rue : pour lui, c'est un espace pour jouer sans le contrôle des parents
- la voiture : il a confiance en elle, car elle ressemble à un être humain (phares = yeux etc...)
- le passage dit "protégé" : dans son esprit, c'est un lieu où il ne peut rien lui arriver.

LE "PANURGISME" : un enfant IMITE toujours les adultes

Plus encore que les adultes, l'enfant "panurgise" : il pense que si d'autres traversent, il peut passer aussi, sans se rendre compte qu'en quelques secondes la situation a changé, et s'ils se tiennent par la main, les enfants se confortent mutuellement dans l'idée d'absence de danger.

Avant 10-12 ans, un enfant a beaucoup de mal à se débrouiller face à la circulation, car l'enfant n'est pas un adulte en miniature

Ce n'est qu'en grandissant qu'il apprendra ; on peut l'aider, mais surtout, en attendant qu'il soit devenu grand : c'est à nous d'être prudent ! C'est à nous de modifier notre comportement à son égard :

- * au volant - RA-LEN-TISSONS à la vue des enfants
- arrêtons-nous pour les laisser traverser, 10 m avant le passage-piétons
- * parents et éducateurs - habillons les enfants de vêtements voyants
- ne les habituons pas à « traverser vite »
- apprenons leur la rue

toujours, à pied ou en voiture, montrons l'exemple.



Informations du Syndicat pour les Personnes Agées

I - TELE-ALARME

Pour aider au maintien à domicile des personnes âgées, il existe des services de "télé-alarmes", : "PRESENCE VERTE" et "ALERTE".

Ces dispositifs de sécurité permettent aux personnes âgées de contacter immédiatement leur voisinage et les secours appropriés en cas de problème (santé, sécurité) (voir bulletin de Janvier 88, n° 19).

Afin d'inciter les personnes âgées à solliciter ces services, le SIPAG accorde une aide de 50 Fr mensuels par abonnement pendant un an. Pour informations, s'adresser à :

- Mme DESVIGNE, coordonnateur du SIPAG Tél. 78.87.95.93
- A.L.E.R.T.E. Tél. 78.60.31.56
- Présence verte Tél. 05.19.92.28

II - SERVICE DE GARDE A DOMICILE INTERCOMMUNAL (S.I.G.P.A.H.)

En complément du service des aides ménagères et des soins à domicile, un service de garde-malades assure les nuits et les week-ends auprès de la personne âgée pour une durée indéterminée.

Permanences : les mardis de 9 h à 10 h et les vendredis de 14 h à 15 h à la Maison Sociale de Tassin, 121, avenue Charles de Gaulle (Tél. 78.34.29.69)

ETAT CIVIL DU TRIMESTRE

<u>NAISSANCES</u> :	19 AVRIL	Amandine GARCIN (les Martines)
	7 MAI	Julie MESSINA (le Vivarais)
	30 MAI	Vanessa BOUCHARD (La Poizatière)
	9 JUIN	Elodie CANCELLERI
<u>MARIAGE</u> :	10 JUIN	Michel MEYER et Martine MEYER (Le Verdy)
<u>DECES</u> :	Néant	

SERVICE NATIONAL

Les jeunes gens nés entre le 1er Avril et le 30 Juin 1971 doivent se faire recenser avant le 31 JUILLET 1988.

Se présenter au secrétariat de Mairie muni du livret de famille des parents.

III - A PROPOS DES SERVICES D'AIDES MENAGERES

L'aide sociale pour la prise en charge des services d'aides ménagères ne sollicite nullement la participation financière des enfants et des petits enfants et ne fait pas l'objet de récupération de succession.

IV - SEMAINE NATIONALE DES PERSONNES AGEES

La semaine nationale des personnes âgées aura lieu du 10 au 16 Octobre 1988, Ses thèmes en seront :

- les Associations agissent,
- la Dépendance,
- la Solitude.

Avec l'appui de l'association pour la promotion et la coordination de l'animation auprès des personnes âgées (A.P.C.A.P.A.) le S.I.P.A.G. souhaiterait cette année une meilleure participation de la Personne Agée.

V - A POLLIONNAY - aux Presles - CREATION D'UNE MAISON DE RETRAITE PRIVEE

"AURELIA"

pour personnes âgées, désorientées ou atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Capacité : 60 lits,

Ouverture : progressive à partir de Juillet 1988,

Adresse : Boîte postale 38 - POLLIONNAY - 69290 CRAPONNE - Tél. 78.48.15.33

VI - QUELQUES CONSEILS DE LA SECURITE

- N'ouvrez qu'aux personnes connues et de confiance,
- Placez une chaîne intérieure,
- Fermez votre porte à clef et ne laissez pas la clef dans la serrure,
- en cas d'absence prolongée, faites relever votre boîte à lettres par un proche ou demandez aux PTT de garder votre courrier,
- au téléphone, ne donnez aucune indication vous concernant.

Bibliothèque Municipale

Voici l'été !

Les horaires ont changé.

Du 1er JUILLET au 4 SEPTEMBRE 1988, la bibliothèque est ouverte :

- le mercredi de 10 h à 11 h
- le dimanche de 11 h à 12 h

Le 4 SEPTEMBRE, jour de la FOIRE, la Bibliothèque sera dans la rue avec une exposition de livres et affiches sur : LE CONTE ET LE FANTASTIQUE. Vous pourrez aussi laisser libre cours à votre imagination et tous ensemble nous essaierons d'écrire un conte.

Suite à cette exposition, nous vous proposerons cet automne une soirée "conte" avec Guy PRUNIER. Nous vous en reparlerons.

Foot

La belle réussite de la fête du FOOT, du 28 Mai, nous a rassurés sur l'avenir du foot-ball à POLLIONNAY :

Beau temps, belle victoire (5-1), belle assistance au stade, belle amitié nouée avec nos visiteurs de XEUILLEY, belle soirée à la salle municipale avec remise de trophées : un challenge venu de Lorraine et un fanion de soie lyonnaise peint aux couleurs de Pollionnay et de Xeulley ... Beaux souvenirs.

Aussi une équipe SENIORS-JUNIORS sera engagée pour la saison 88/89 et nous comptons bien sur de francs succès pour accéder rapidement aux séries supérieures.

Les pupilles ont terminé la saison par une très belle 2ème place au tournoi de MONTAGNY. Une équipe de MINIMES à 11 est engagée en 88/89 ainsi qu'une équipe de POUSSINS à 7.

Tous les jeunes et les enfants (nés avant le 10.7.82) désirant pratiquer le foot-ball sont invités à prendre contact avec :

J.R. CASSU 78.48.14.28 ou
J. BLIEM 78.48.11.72



ECOLE DE MUSIQUE

Le lundi 13 JUIN à 17 h 30 l'ECOLE DE MUSIQUE a eu le plaisir de recevoir, Mr BARRIOL, Conseil Général, ainsi que Mr FOUGEROUSE, Maire de POLLIONNAY.

Les enfants du groupe d'éveil musical 1er et 2ème année ont donné un petit aperçu de leurs talents de chanteurs.

M. BARRIOL a ensuite exposé la politique du CONSEIL GENERAL vis-à-vis de la Musique et des gros efforts qu'il fait afin de promouvoir celle-ci et de l'aider sous quelque forme que ce soit (écoles de musique, Opéra de Lyon, etc). C'est dans ce but que M. BARRIOL a remis à M. PRADEL un chèque représentant la subvention du Conseil Général pour notre école de Musique.

Le Président, M. PRADEL a vivement remercié M. BARRIOL ainsi que M. le Maire car les subventions du Conseil Général et de la Mairie permettront de revoir les tarifs à la baisse pour la rentrée de Septembre.

M. FOUGEROUSE a ensuite pris la parole pour remercier M. BARRIOL, puis M. PRADEL et son équipe de ce qu'ils avaient fait pour l'école de Musique et les a encouragés à poursuivre dans cette voie.

Toutes les personnes présentes se sont retrouvées devant le verre de l'amitié offert par l'Ecole de Musique.

Afin de rendre la musique accessible à plus de gens, l'ECOLE DE MUSIQUE a décidé de faire un effort financier tout particulier et de diminuer les tarifs. Pour l'année 88/89, ils seront les suivants :

- EVEIL MUSICAL I - II - III : 180 Fr le trimestre (au lieu de 230 Fr)
- SOLFEGE : 180 Fr le trimestre (au lieu de 230 Fr)
- COURS DE FLUTE A BEC (nouveau) (facultatif pour les élèves de solfège)
supplément 30 Fr soit flûte à bec + solfège 210 Fr le trimestre,
- INSTRUMENTS (guitare, flûte traversière, piano) :
 - . adultes : 450 Fr le trimestre au lieu de 530 Fr
 - . enfants : 350 Fr " " de 430 Fr (jusqu'à 12 ans).

Les cours d'éveil seront dispensés aux enfants à partir de 4 ans.

Pour tous renseignements : J.M. PRADEL 78.48.10.49
M. CELLIER 78.48.10.41

COMITE DE LA FOIRE

Le Comité de la Foire de POLLIONNAY recherche pour la foire du 4 SEPTEMBRE 1988 :

- des idées nouvelles,
- des suggestions,
- des personnes de bonne volonté.

S'adresser à M. Louis CHANTRE, La Rivière Tél. 78.48.14.66
M. Maurice BOUCHARD, la Poizatière Tél. 78.48.13.50

Il invite toutes celles ou tous ceux qui ont quelque chose à montrer ou à vendre, ceux qui ont un "hobby" :

- . artistes, peintres, sculpteurs, feronniers, tapissiers, photographes, ...
- . collectionneurs (timbres, monnaies, modèles réduits, emballages, vaisselle, ...
- . démonstration-vente de tous objets ou matériels.

CLASSES EN 8

Terminus ! Tout le monde descend !

Voilà ! notre période s'est terminée le 24 AVRIL avec la traditionnelle journée des classes. Beau temps, bonne humeur, tout y était.

Nous avons passé une très bonne année de joie, d'amitiés et de travail commun ; bien sûr, il y a des désaccords parfois, mais du coeur, de la bonne volonté arrangent souvent les choses, car chacun propose ce qu'il pense être le meilleur pour tous. Le principal est d'avoir un bon président qui fasse le "tampon"... et qui sache mener sa barque jusqu'au port sans encombre .

Nous passons le flambeau aux "9" et vous verrez, ce sera formidable aussi !, parce que "faire les classes" toute une année : c'est super !

A dans 10 ans.



Nombreux encore sont les anciens de POLLIONNAY qui se souviennent des wagonnets.

Exploitées de 1919 à 1931, les Mines du VERDY ont produit au total "8.500 Tonnes d'un minerai tout venant à 85 % de fluorine, 10 % de sulfate de baryum et 2 à 5 % de SO_2 ".

Les cristaux, friables, ne sont pas beaux et ne justifient pas les nombreux coups de burin des chercheurs modernes de minéraux.

56 ANS d'ABANDON : Après 1931, la mine tombe dans l'oubli. Les galeries s'effondrent ou se remplissent d'eau, les arbres poussent sur les remblais et les terrains alentours retournent à leur vocation pastorale ...

Un beau jour, une galerie s'effondre, créant le vaste gouffre qui constitue aujourd'hui encore le principal chemin d'accès aux souterrains... Mais il faut au préalable traverser l'énorme tas d'ordures malencontreusement déversées ici au fil des ans.

En Décembre 1985, des naturalistes de la FRAPNA, spécialistes dans l'étude des chauves-souris, visitent la mine et s'aperçoivent qu'elle sert de refuge hivernal à quelques-uns de ces animaux tous protégés par la loi. Une nouvelle visite avec un représentant du Comité Départemental de Spéléologie permet d'inventorier une demi-douzaine d'espèces différentes, dont des RHINOLOPHES, qui sont parmi les espèces de chauves-souris en voie de régression en Europe.

UNE ZONE REFUGE : Fin 1987, le S.O.S.I.LYO. (section départementale de la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA)) se rendait acquéreur de la parcelle contenant les entrées de la mine.

L'objectif est de nettoyer puis d'aménager la mine, dans un but scientifique d'étude et aussi de protection des chauves-souris. Ces animaux dont une trentaine d'espèces différentes vivent en France, sont passionnants à étudier. Ils sont tous plus ou moins en voie de régression en Europe. Il importe de les protéger et d'assurer la tranquillité des lieux où ils se réfugient.

L'action de la FRAPNA est menée par des bénévoles, avec l'aide de subventions émanant du Ministère de l'environnement (15.000 Fr) et du Conseil Général (40.000 Fr). Le projet qui a obtenu le LABEL EUROPEEN dans le cadre de l'année 1987 de l'environnement, se monte à un total de 170.000 Fr. Cela signifie qu'il faudra faire beaucoup de travaux nous-mêmes. Outre le nettoyage et l'enlèvement de près de 100 m³ d'ordures, les aménagements prévoient des travaux de soutènement, la pose de clôture de sécurité, l'installation d'une porte d'accès et d'échelons intérieurs.

Une fois ces travaux terminés, la Mine de VERDY sera un des premiers sites protégés pour la survie des chauves-souris. Dans l'attente il est rappelé que toute pénétration et circulation dans la mine présente un risque élevé, et qu'en cas d'accident, la responsabilité des propriétaires ne saurait être engagée.

Enfin nous nous permettons de demander que plus rien ne soit jeté dans la mine, qui devrait peu à peu devenir un sanctuaire pour la faune sauvage. Face à l'immensité des travaux à faire, toutes les bonnes volontés, tous les conseils, seront les bienvenus. D'avance merci.

Daniel ARIAGNO

COSILYO : comité de défense des sites du Lyonnais, section départementale de la FRAPNA - Tél 78 78 48.84